

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

023-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE




RF

Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_023_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

024-2024 – FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 29 Mars 2024,
M. le Maire rappelle les taux votés en 2023 et propose au Conseil Municipal un maintien des taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2024 à savoir :

NATURE	TAUX 2024
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2024 comme suit :

NATURE	TAUX 2024
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURAC
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Mauriac
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_024_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAUROUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAUROUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

025-2024 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2024, notamment en matière de subventions de fonctionnement aux associations,
Considérant la réglementation en matière de prise illégale d'intérêt,

Considérant que les membres du conseil municipal suivants font partie du bureau d'associations subventionnées par la commune, et ne prennent donc pas part au vote des subventions annuelles :

Clotilde JUILLARD : Association « Elles'Créa »

Bernard BOUVELOT : Association « Le Souvenir 39/45 »

Jean-Pierre BARBET : Amicale des anciens sapeurs-pompiers, Association « Les K'Ydes »

Patrice MAURIO : Le Fournil de Trancis

Céline BOSSARD : Association « Les K'Ydes »

Fabienne GARCIA : Z'Danse

Sophie TOURNADRE : Comice Agricole Race Salers

Pauline BRETOME : Association « Les K'Ydes »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 10

à 9 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- ATTRIBUE aux associations les subventions selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES	10 410 €
Association « Stage de Foot André Chabret »	0 €
Comité Départemental Cycliste – Tour Cantal Cadets	400 €
Ecole de Foot Sumène Artense	1 500 €
Ecole de Rugby d'Ydes	1 000 €
Judo Club d'Ydes	300 €
Junior Association Auver' Bike	100 €
La Flèche de la Sumène	130 €
Tennis Club d'Ydes	390 € + 150 € (salle) + 780 € (école)
Ydes Athlétisme Club	230 € + 830 € (école)
Ydes Pétanque	900 € + 500 € (Grand Prix Ville)
Ydes Sport Football Club	3 000 €
Z'Danse	200 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATION	19 560 €
AAPPMA de Mauriac - Société de Pêche	140 €
A.C.A.D.Y.	

RF
Sous-Préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_025_2024-DE

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIC
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

ASSOCIATIONS (suite)	MONTANTS 2024
A.C.C.A. Ydes	500 €
Amicale Laïque d'Ydes	2 000 €
Aux Couleurs du Temps	200 €
Club Générations Mouvement d'Ydes	680 €
Club 4x4 de la Sumène	100 €
Comité d'Animation de Lagnac	1 650 €
Comité des Fêtes de Fanostre	1 650 €
Le Bastringue - Théâtre	1 000 €
Le Chœur des Volcans	300 €
Le Fournil de Francis	300 €
Le Sourire de la Sumène	200 €
Les Amis de Fleurac	300 €
Les K'Ydes	1 000 €
Les Marcheurs de la Sumène	500 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène	400 €
Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »	200 €
Radio Bort Artense – RBA	8 000 €
Scrabble Club d'Ydes	240 €
Tango Rock	200 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	2 950 €
Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes	650 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes	1 450 €
Association Sportive du Collège d'Ydes	510 €
Coopérative Scolaire	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège d'Ydes	240 €
ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET DE SOUTIEN	4 990 €
Aide Familiale Rurale Cantonale ADMR	430 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes	200 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ydes	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 250 €
Association Défi'Ostéo	0 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	340 €
Association « Le Souvenir 39/45 »	300 €
Association « Les Gueules Noires »	120 €
Elle's Créa	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200 €
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	100 €
Protection Civile – antenne d'Ydes	600 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire – Comité de Mauriac	200 €
Téléthon	500 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE	200 €
Comice Agricole Race Salers (Cantonal)	Cloche
GVA Saignes / Champs	200 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	5 450 €
Aux Couleurs du Temps (Printemps des Arts)	1 750 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène (barnum)	300 €
Association « Une Pinte de Mots » (Salon « Une Mine de Livres »)	300 €
La Jeanne d'Arc de Mauriac	100 €
Ydes Sport Football Club (Fête d'été du 14 août)	100 €
Sous-Total	43 560 €
Réserve	16 440 €
MONTANT TOTAL	60 000 €

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF

Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIA
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif con
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_025_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

025bis-2024 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

ANNULE ET REMPLACE pour erreur matérielle la délibération n°25-2024 du 29 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au Budget 2024, notamment en matière de subventions de fonctionnement aux associations,
Considérant la réglementation en matière de prise illégale d'intérêt,
Considérant que les membres du conseil municipal suivants font partie du bureau d'associations subventionnées par la commune, et ne prennent donc pas part au vote des subventions annuelles :

Clotilde JUILLARD : Association « Elles'Créa »

Bernard BOUVELOT : Association « Le Souvenir 39/45 »

Jean-Pierre BARBET : Amicale des anciens sapeurs-pompiers, Association « Les K'Ydes »

Patrice MAURIO : Le Fournil de Trancis

Céline BOSSARD : Association « Les K'Ydes »

Fabienne GARCIA : Z'Danse

Sophie TOURNADRE : Comice Agricole Race Salers

Pauline BRETOME : Association « Les K'Ydes »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 10

à 9 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO),

- ATTRIBUE aux associations les subventions selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2024
ASSOCIATIONS SPORTIVES	10 410 €
Association « Stage de Foot André Chabret »	0 €
Comité Départemental Cycliste – Tour Cantal Cadets	400 €
Ecole de Foot Sumène Artense	1 500 €
Ecole de Rugby d'Ydes	1 000 €
Judo Club d'Ydes	300 €
Junior Association Auver' Bike	100 €
La Flèche de la Sumène	130 €
Tennis Club d'Ydes	390 € + 150 € (salle) + 780 € (école)
Ydes Athlétisme Club	230 € + 830 € (école)
Ydes Pétanque	900 € + 500 € (Grand Prix Ville)
Ydes Sport Football Club	3 000 €
Z'Danse	200 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATION	19 560 €
AAPPMA de Mauriac - Société de Pêche	140 €
A.C.A.D.Y.	0 €

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIC
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 30/05/2024

Date de réception de l'AR: 30/05/2024

015-211502653-DEL_2024_025BIS-DE

A G E D I

ASSOCIATIONS (suite)	MONTANTS 2024
A.C.C.A. Ydes	500 €
Amicale Laïque d'Ydes	2 000 €
Aux Couleurs du Temps	200 €
Club Générations Mouvement d'Ydes	680 €
Club 4x4 de la Sumène	100 €
Comité d'Animation de Lagnac	1 650 €
Comité des Fêtes de Fanostre	1 650 €
Le Bastringue - Théâtre	1 000 €
Le Chœur des Volcans	300 €
Le Fournil de Francis	300 €
Le Sourire de la Sumène	200 €
Les Amis de Fleurac	300 €
Les K'Ydes	1 000 €
Les Marcheurs de la Sumène	500 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène	400 €
Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »	200 €
Radio Bort Artense – RBA	8 000 €
Scrabble Club d'Ydes	240 €
Tango Rock	200 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	2 950 €
Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes	650 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes	1 450 €
Association Sportive du Collège d'Ydes	510 €
Coopérative Scolaire	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège d'Ydes	240 €
ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET DE SOUTIEN	4 990 €
Aide Familiale Rurale Cantonale ADMR	430 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes	200 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ydes	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 250 €
Association Défi'Ostéo	0 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	340 €
Association « Le Souvenir 39/45 »	300 €
Association « Les Gueules Noires »	120 €
Elle's Créa	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200 €
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	100 €
Protection Civile – antenne d'Ydes	600 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire – Comité de Mauriac	200 €
Téléthon	500 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE	200 €
Comice Agricole Race Salers (Cantonal)	Cloche
GVA Saignes / Champs	200 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	5 450 €
Aux Couleurs du Temps (Printemps des Arts)	1 750 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène (barnum)	300 €
Association « Une Pinte de Mots » (Salon « Une Mine de Livres »)	300 €
La Jeanne d'Arc de Mauriac	100 €
Ydes Sport Football Club (Fête d'été du 14 août)	3 000 €
Sous-Total	43 560 €
Réserve	16 440 €
MONTANT TOTAL	60 000 €

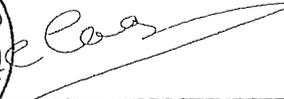
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

Le Maire
Alain DELAGE

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 30/05/2024
Date de réception de l'AR: 30/05/2024
015-211502653-DEL_2024_025BIS-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

026-2024 – VOTE DU BUDGET 2024 - BUDGET COMMUNE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2024, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2023 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 993 874.00 €	2 993 874.00 €
INVESTISSEMENT	986 981.98 €	986 981.98 €
TOTAL	3 980 855.98 €	3 980 855.98 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 2 993 874.00 €
Section d'investissement 986 981.98 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

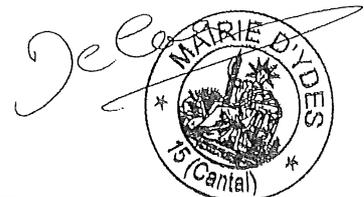
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF

Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_026_2024-DE

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

027-2024 – VOTE DU BUDGET 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service Assainissement pour l'année 2024, dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2023 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	276 134.92 €	276 134.92 €
INVESTISSEMENT	1 719 202.70 €	1 719 202.70 €
TOTAL	1 995 337.62 €	1 995 337.62 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif du service Assainissement pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section d'exploitation 276 134.92 €
Section d'investissement 1 719 202.70 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

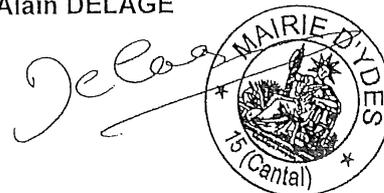
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF

Sous-Préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/04/2024

015-211502653-DEL_027_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

028-2024 – VOTE DU BUDGET 2024 - BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2024, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2023 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	294 310.19 €	294 310.19 €
INVESTISSEMENT	279 310.19 €	279 310.19 €
TOTAL	573 620.38 €	573 620.38 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO)

- **APPROUVE** le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 294 310.19 €
Section d'investissement 279 310.19 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif co
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_028_2024-DE

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

029-2024 – ADMISSIONS EN NON VALEUR 2024 DU BUDGET GENERAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande de créances éteintes et d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 83.96 € au titre du budget général, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et reprise ci-après :

Année	Références	Redevables	Montant
2016	2016 R-10-25	[REDACTED]	32.00 €
	2016 R-9-24	[REDACTED]	48.00 €
	2016 R-3-48	[REDACTED]	3.96 €
TOTAL			83.96 €

- DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget général 2024,

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_029_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

030-2024 – ADMISSIONS EN NON VALEUR 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public, Considérant sa demande de créances éteintes et d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 23 € au titre du budget assainissement, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public et reprise ci-après :

Année	Références	Redevables	Montant
2018	R-1-575	WATIGNON Kevin	20.75 €
	R-1-575	WATIGNON Kevin	2.25 €
TOTAL			23.00 €

- DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au budget assainissement 2024,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

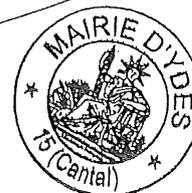
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_030_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

031-2024 – TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YDES-BOURG – CHOIX DU CONTROLE DE BRANCHEMENT

M. le Maire expose que la Commune d'Ydes a sollicité des entreprises pour effectuer la mission des contrôles extérieurs pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg.

Deux entreprises ont répondu : il s'agit de « SOL SOLUTION » et de « SARP SUD OUEST ».

Il propose à l'Assemblée d'accepter l'offre de l'entreprise la moins disante, à savoir celle de SOL SOLUTION, et qui s'élève à 12 030 € H.T.

Vu le Budget Communal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'offre de SOL SOLUTION, sis 23 Av. Georges Gershwin, 63200 Riom, pour effectuer la mission des contrôles extérieurs dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg.

- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_031_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

032-2024 – 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YDES-CENTRE – MISSION COMPLEMENTAIRE : LEVE TOPOGRAPHIQUE ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX DES SECTEURS D'ETUDES

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant le levé topographique et la géolocalisation des réseaux des secteurs d'études doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Une seule offre a été reçue : il s'agit de « 3DSI ». Le prix proposé pour ses prestations est de 18 000 € H.T.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'accepter la proposition de « 3DSI » pour effectuer cette mission, au prix de 18 000 € H.T.

Vu le Budget Communal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** l'offre de « 3DSI » pour effectuer le levé topographique et la géolocalisation des réseaux des secteurs d'études dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre.

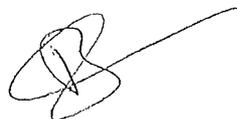
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an du dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF

Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif co
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_032_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etalent excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

033-2024 – 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YDES-CENTRE – MISSION COMPLEMENTAIRE : DIAGNOSTIC AMIANTE

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant le diagnostic amiante doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Deux offres ont été reçues : il s'agit de « ATERPLO » ET « GEOCAPA ».

Après analyse de ces offres, le Cabinet ALTEREO considère que celle de GEOCAPA, qui s'élève à 2 868.20 € H.T., est la plus faible et propose à la Commune d'Ydes de retenir cette dernière.

Vu le Budget Communal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'offre de « GEOCAPA » pour effectuer le diagnostic amiante dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre.
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_033_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

034-2024 – 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YDES-CENTRE – MISSION COMPLEMENTAIRE : ETUDES GEOTECHNIQUES

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant des études géotechniques doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Une seule offre a été reçue : il s'agit de « FONDASOL ».

Après analyse de cette offre, le Cabinet ALTEREO propose à la Commune d'Ydes de retenir cette entreprise pour un montant de 9 980 € H.T.

Vu le Budget Communal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'offre de « FONDASOL » pour effectuer des études géotechniques dans le cadre de la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre.
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_034_2024-DE

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

035-2024 – VENTE DE TERRAINS A L'ANCIENNE GARE DE LARGNAC

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à la délibération n° 68-2023 en date du 06 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de s'approprier des terrains situés à l'ancienne Gare de Lagnac (ZP 113 et ZP 117) en raison de l'absence de propriétaires. La procédure de reprise de biens sans maître est terminée. L'ensemble des documents obligatoires transmis au contrôle de légalité n'ont fait l'objet d'aucune remarque de l'administration. La dernière phase confiée à l'Office Notarial BESSON de Ydes est en cours de traitement.

La commune d'Ydes devient donc propriétaire de ces parcelles. Suite à l'affichage réglementaire de cette procédure sur le terrain et en Mairie, [REDACTED] et [REDACTED], domiciliés [REDACTED], se sont manifestés pour acquérir les parcelles ZP 113 (204 m²) et ZP 117 (284 m²).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ces deux parcelles et de fixer le prix à 3 € le m² soit 1 464 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),**

- **DECIDE** de vendre les parcelles situées à l'ancienne Gare de Lagnac, cadastrées ZP 113 (204 m²) et ZP 117 (284 m²), à [REDACTED] et [REDACTED] domiciliés [REDACTED] 15210 Ydes.

- **FIXE** le prix de ces terrains à 3 € le m², soit une vente totale de 1 464 €.

- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JULLIARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

036-2024 – VENTE DE TERRAINS RUE DE LA FONT GRANDE A LARGNAC

Rémi TEIL, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à la délibération n° 68-2023 en date du 06 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de s'approprier des terrains situés Rue de la Font Grande (AL 157) et Lagnac (AL 159) en raison de l'absence de propriétaires.

La procédure de reprise de biens sans maître est terminée. L'ensemble des documents obligatoires transmis au contrôle de légalité n'ont fait l'objet d'aucune remarque de l'administration. La dernière phase confiée à l'Office Notarial BESSON de Ydes est en cours de traitement.

La commune d'Ydes devient donc propriétaire de ces parcelles. Suite à l'affichage réglementaire de cette procédure sur le terrain et en Mairie, **M. et Mme Michel TEIL**, domiciliés **4 Rue de la Font Grande**, se sont manifestés pour acquérir les parcelles AL 157 (85 m²) et AL 159 (307 m²).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ces deux parcelles et de fixer le prix à 3 € le m² soit 1 176 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (M. Christian MAURIO),**

- **DECIDE** de vendre les parcelles situées à l'ancienne Gare de Lagnac, cadastrées AL 157 (85 m²) et AL 159 (307 m²), à **M. et Mme Michel TEIL**, domiciliés **4 Rue de la Font Grande** 15210 Ydes.

- **FIXE** le prix de ces terrains à 3 € le m², soit une vente totale de 1 176 €.

- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_2024_036C-DE

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCACTION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

037-2024 – LOCATION PARCELLE AGRICOLE COMMUNALE « LES COUGAIRES EST »

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en janvier 2024, la Commune d'Ydes a fait paraître un communiqué de presse annonçant à la population la proposition de location d'une parcelle agricole d'une surface de 1 ha, située « Les Cougaires Est », près du Pont de Vic et cadastrée ZH 0081. Le tarif de cette location s'élève à 140 € par an avec la signature d'une convention annuelle.

Sur ce, deux personnes intéressées ont déposé une demande écrite auprès de la Mairie d'Ydes :

-Le 31 janvier 2024 : [REDACTED], domicilié [REDACTED], propriétaire de deux chevaux et de trois ânes ;

-Le 03 mars 2024 : [REDACTED], domicilié [REDACTED], propriétaire de moutons et qui souhaite réaliser le fanage sur une partie du terrain.

M. le Maire propose à l'Assemblée de voter à bulletin secret. Il en ressort le résultat suivant : 10 bulletins pour [REDACTED] et 8 bulletins pour [REDACTED]

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de louer la parcelle agricole communale située « Les Cougaires Est » et cadastrée ZH 0081 à [REDACTED], domicilié [REDACTED] 15210 Ydes.

- **FIXE** le prix de la location à 140 € par an.

- **DIT** qu'un bail de location sera rédigé à cet effet.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_037_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

038-2024 – ACHAT TERRAINS AVEC BIEN IMMOBILIER RUE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, le 09 février 2024, de Maître Sophie LEROUX, Notaire à Bort-les-Orgues, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de deux terrains avec un immeuble appartenant à ~~Mme Marie-Françoise LEVE~~, situés 9 Rue du 11 Novembre à Ydes, et cadastrés AO 148 (425 m²) et AO 149 (1 053 m²), pour une valeur totale de 45 000 €.

M. le Maire rappelle que, par délibérations n° 028-2020 en date du 24 mai 2020 et n° 080-2023 en date du 24 novembre 2023, le Conseil Municipal lui a confié la délégation suivante : « exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et, lorsque la commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au 1^{er} alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 200 000 €. »

A cet effet, il propose à l'Assemblée d'acquérir ce bien afin d'y aménager un parking pour le Cinévox.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 13 voix pour,
3 voix contre (Mme Clotilde JUILLARD, Mme Céline BOSSARD et Mme Pauline BRETHOME),
et 2 abstentions (Mme Fabienne GARCIA et Mme Sophie TOURNADRE),

- **AUTORISE** M. le Maire à exercer son droit de préemption urbain pour acquérir les parcelles avec un bien bâti, cadastrés AO 148 et AO 149, sises 9 Rue du 11 Novembre, d'une surface totale de 1 478 m², et pour un montant total de 45 000 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_038_2024-DE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

039-2024 – ADOPTION DE LA NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre d'une refonte complète du site web de la commune, la Commune d'Ydes a choisi de repenser entièrement son identité visuelle afin d'arborer une image plus dynamique et moderne qui puisse s'adapter aux différents supports digitaux et imprimés de leur communication.

La confection du nouveau logo s'est appuyée sur le côté industriel mais également sur le côté pastoral. Il se décline sur différentes couleurs selon le thème employé (formel, autorité, jeunesse, dynamisme, modernité, etc...).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la nouvelle charte graphique ainsi que le nouveau logo de la Commune d'Ydes tels qu'ils sont présentés en annexe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO),**

- **ADOpte** la nouvelle charte graphique ainsi que le nouveau logo de la Commune d'Ydes présentés en annexe.
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif co
au contrôle de légalité

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
015-211502653-DEL_039_2024-DE

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

Pouvoirs : René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

040-2024 – RECTIFICATION AJOUT DE DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 080-2023 en date du 24 novembre 2023, et dans un souci de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal a décidé de lui confier deux délégations supplémentaires lui permettant :

- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans aucune limite.

Néanmoins, le contrôle de légalité de la Préfecture du Cantal estimant que le 2^{ème} point n'est pas assez précis, il convient de délibérer de nouveau.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (M. Christian MAURIO),**

- **DECIDE** que M. le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- * D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;

- * De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € H.T.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Avril 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



RF
Sous-Préfecture de Mauriac